

16 février 2009

L'Etat incohérent dans sa politique de dividendes d'EDF

Annoncés le 12 février dernier, les comptes annuels 2008 d'EDF font apparaître un résultat de 3,4 milliards d'euros, en baisse de 40 % par rapport à 2007, du fait notamment de la prolongation du dispositif TaRTAM décidée par le Parlement en août 2008. Cependant, malgré la baisse des bénéfices d'EDF, l'Etat actionnaire a exigé le maintien du volume global des dividendes servis (1,28 € par action), augmentant ainsi le taux de distribution de 50 à 68 %.

Pour la CFE-CGC des IEG, la priorité d'EDF doit aller, conformément au plan de relance initié par le Chef de l'Etat, à l'accélération de ses investissements industriels ainsi qu'au confortement de sa structure financière. Alors que la crise économique commence à produire ses effets sur la demande et les prix de l'électricité, cette augmentation du taux de distribution de dividendes est donc totalement inadaptée à la situation. La CFE-CGC des IEG considère au contraire que les bénéfices 2008 d'EDF devraient être prioritairement consacrés à la sécurisation de l'avenir industriel et financier de l'entreprise. Elle regrette en outre que l'Etat refuse, en exigeant le maintien du volume de dividendes, d'assumer les conséquences de ses choix réglementaires (TaRTAM) mais aussi qu'en qualité d'actionnaire, il n'ait pas adopté avec EDF l'approche responsable qu'il a retenue chez Renault où il a renoncé à ses dividendes ni celle d'Arcelor Mittal qui a prévu de diviser par deux les dividendes versés.

La CFE-CGC des IEG s'étonne que l'Etat actionnaire n'ait pas souhaité mettre en œuvre avec EDF la volonté du Président de la République qui privilégie la règle des 3 tiers dans la répartition des bénéfices : un tiers pour les actionnaires, un autre pour les salariés et le troisième pour l'investissement. Avec un taux de distribution de dividendes de 68 %, on est décidément loin du compte !

Lors de sa récente visite du chantier EPR de Flamanville, le Chef de l'Etat n'a pourtant pas hésité à déclarer aux salariés d'EDF : « *Vous êtes fiers de travailler dans vos entreprises. On est fier de votre travail et de votre compétence. Il est normal que vous en soyez remerciés, et pas simplement par un discours du Président de la République* ». La CFE-CGC des IEG appelle donc à la mise en œuvre immédiate de la participation à EDF qui permettra de répondre à l'appel présidentiel en faveur d'un « partage du profit » entre salariés et actionnaires.

Bernard Navas
Responsable communication
06-16-26-59-59
bernard.navas@cfe-energies.com